



Arrêté n°2022-07-03
Réglementation provisoire de la circulation
ROUTE D'ANSE

Le Maire de la commune de LIMAS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant les travaux par les services urbain chez PROTYS TESSI 140 avenue Jean Lolive.

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux de, il est nécessaire de règlementer provisoirement la circulation des véhicules sur la voie de circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 04 juillet 2022 au 19 Août 2022

- Réalisation massif béton pour la pose de poteau d'arrêt de bus pour TRANSDEV
- L'accès aux riverains pourra se faire par le sens interdit
- Installation panneaux de signalements indiquant travaux sera à la charge de l'entreprise ;
- Installation panneaux de signalements indiquant travaux et réduction de la chaussée
- Les travaux devront être sécurisé en fin de journée si nécessaire ;
- L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu en permanence ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires et de sécurité.

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire de travaux et réduction de la chaussée sera implantée conformément aux textes en vigueur par l'entreprise PROTYS TESSI sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire sera autorisé à stationner ses véhicules dans l'enceinte de son chantier en laissant la voie de circulation libre.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravais, immondices et d'effectuer la réfection à l'identique des éventuels dommages pour lesquels il serait tenu pour responsable.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux et aux lieux habituels d'affichage.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police de Villefranche,
- Les Services de la Police Municipale,
- Service Urbain

Limas, le 15 juillet 2022

Michel THIEN, Maire,

